

M. NAHMIAS Didier
Le bas de la vigne
44810 Héric

Héric, le 16/05/2021

À
Monsieur CROSSOUARD Luc
Commissaire enquêteur
Projet société SOREPRIM
Implantation entrepôt logistique à Héric

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte au sujet de la demande de la société SOREPRIM relative à l'implantation d'un entrepôt logistique à Héric, je vous adresse par la présente mes observations et propositions sur ce sujet.

De manière générale, je dois avouer que je suis toujours inquiet et parfois écœuré face à cette folle course en avant du bétonnage et du bitumage surtout lorsque cela se fait au détriment des campagnes, des terres agricoles et d'élevage, de la faune et de la flore alors que d'autres solutions existent et que des emprises sont par ailleurs inoccupées en d'autres lieux. Le bétonnage est malheureusement moins coûteux que le curage ou la réhabilitation sauf pour l'environnement.

Seulement voilà, c'est le choix de nos représentants et ce projet s'inscrit donc clairement dans le cadre fixé par la communauté de commune. Il n'y a rien à redire à cela sinon que j'en suis navré.

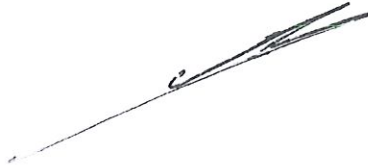
Au-delà, le projet est clair et porte certains aménagements qui sont tout à fait louables (reboisement, préservation des espèces, matériaux choisis, etc.). Pourtant, d'autres aspects méritent d'apporter des observations et propositions, à savoir :

- Ces futures installations et leur utilisation vont accroître durablement la pollution de l'air, la pollution visuelle, lumineuse et sonore, pas simplement pour les habitations les plus proches évoquées dans les différents documents mais pour une population bien plus importante que l'on semble considérer comme quantité négligeable avec un impact évident sur la faune et la flore.
- Si l'aménagement futur du site laisse apparaître des dispositions visant à préserver quelque peu l'environnement, elles apparaissent cependant insuffisantes et doivent être complétées par une densification accrue du reboisement en périphérie du site sur les côtés Nord et Ouest. Par ailleurs, la mise en place d'une butte paysagère doit compléter le dispositif.
- Un effort significatif doit par ailleurs être consenti pour limiter la pollution lumineuse et ce sur toute l'emprise du parc d'activités. Il convient de se poser la question de l'utilité et du niveau suffisant d'éclairage à adopter.

- Les activités nocturnes (fonctionnement en 3x8 envisagé) et/ou pendant le week-end doivent quant à elles être proscrites.
- La question des eaux pluviales est insuffisamment traitée. La création de telles surfaces bétonnées ou bitumées auront un impact sur l'écoulement et le ruissellement des eaux pluviales dans cette région assez sensible. Par exemple, l'aménagement des fossés en périphérie, et singulièrement au Nord de l'emprise, doit être revu afin d'assurer un écoulement naturel et durable vers les bassins du parc d'activité, ce qui n'est pas le cas actuellement.
- L'interdiction de circulation des poids lourds vers le Nord (Routes Ecobut et Tombettes) doit être clairement défini et visualisé.
- Enfin, un effort significatif de suivi doit être consenti au quotidien par les services de la CCEG quant aux diverses pollutions provoquées par les entreprises situées sur le parc d'activité (déchets divers, emballages plastiques et polystyrènes laissés à proximité, etc.).

En l'attente des résultats de cette enquête publique et des décisions concernant ce projet, je vous remercie d'avance de l'attention que vous pourrez porter à ces propositions qui visent à préserver a minima notre environnement et notre cadre de vie.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.



Copies à :

- Monsieur LERAT Yvon - Président de la CCEG - PA La Grand'Haie - 1 rue Marie Curie - 44119 Grandchamp des Fontaines
- Monsieur Jean-Pierre JOUTARD - Maire de Héric - Mairie - 12 rue de l'Océan - 44810 Héric